

Initiatives de partenariats sectoriels (IPS) (Partenariats en ressources humaines (PRH))

Renseignements généraux	
Ministère responsable	Développement des ressources humaines Canada
Partenaires	<p>Entreprises, syndicats, enseignants et formateurs.</p> <p>Les Initiatives de partenariats sectoriels (IPS) permettent à des conseils sectoriels de former, à titre d'organismes autonomes dirigés par les industries, des partenariats avec d'autres ministères (dont Industrie, Santé, Patrimoine canadien et Environnement) et avec des organismes provinciaux et territoriaux, afin de mettre en œuvre des initiatives sectorielles en matière de formation.</p> <p>Le programme Partenariats en ressources humaines (PRH) consulte d'autres partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et coordonne avec eux des activités axées sur la définition de la politique sectorielle et sur la mise en œuvre de programmes.</p>
Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} avril 1993
Date d'expiration	Selon les modalités actuelles des Prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS), jusqu'au renouvellement de la Loi.
Site web	http://www.hrdc.gc.ca/hrp/
Objet	<p>Notre mission consiste à appuyer des partenariats avec l'industrie et le monde de l'enseignement afin que tous les Canadiens aient les compétences et les connaissances qu'exige le monde du travail.</p> <p>Encourager et appuyer les associations d'employeurs et d'employés à accroître leur capacité de réagir aux besoins de ressources humaines et à résoudre les problèmes de perfectionnement des compétences.</p>
Rôles et contributions	<p>Pour être admissibles, les partenaires en puissance doivent avoir une envergure nationale, réunir tous les acteurs clés (employeurs et syndicats) et s'intéresser à des questions de ressources humaines ou de compétences. Le programme PRH facilite cette démarche en appuyant des initiatives sectorielles comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des études sur les ressources humaines du secteur, afin de définir les tendances actuelles et nouvelles, ainsi que les besoins en matière de compétences; et • des programmes destinés à établir l'infrastructure et la capacité institutionnelle nécessaires à la mise en œuvre des stratégies de ressources humaines.

	<p>Les partenaires sectoriels entreprennent et coordonnent diverses activités de perfectionnement des compétences, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'établissement de normes professionnelles nationales; • l'établissement de programmes de formation et de profils de reconnaissance des acquis (RDA) et de compétences essentielles; • des stages pour les jeunes et des produits d'information sur les carrières; et • des outils de planification des ressources humaines et l'établissement de mécanismes d'exécution (initiatives de formation électronique et à distance). <p>Aucun niveau maximal de contribution en vertu du programme n'est rattaché à la participation fédérale. Toutefois, les coûts seront partagés avec les bénéficiaires. Règle générale, les partenaires en puissance font une étude indépendante afin de définir les problèmes urgents dans un secteur industriel (ou dans quelques secteurs).</p> <p>Les rôles et les contributions des partenaires sont communiqués par l'intermédiaire de l'Alliance des conseils sectoriels (ACS), de chaque conseil et de chaque membre ou entreprise de ces conseils. La reconnaissance par le public est suivie principalement par la connaissance et l'adhésion ou la participation aux conseils sectoriels.</p>								
Ressources									
Financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 20%;">2001-2002</th> <th style="width: 20%;">2002-2003</th> <th style="width: 20%;">2003-2004</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>IPS</td> <td style="text-align: center;">47,7 M\$</td> <td style="text-align: center;">46,7 M\$</td> <td style="text-align: center;">46,7 M\$</td> </tr> </tbody> </table>		2001-2002	2002-2003	2003-2004	IPS	47,7 M\$	46,7 M\$	46,7 M\$
	2001-2002	2002-2003	2003-2004						
IPS	47,7 M\$	46,7 M\$	46,7 M\$						
Suivi et rapports	<p>Rapports périodiques par l'intermédiaire des mécanismes de rapports ministériels, y compris les documents du Budget principal des dépenses et les plans d'activités de la Direction générale et de la Direction.</p> <p>Les détails relatifs aux travaux touchant les Initiatives de partenariats sectoriels sont disponibles dans le rapport de mise à jour des activités des secteurs (1998).</p> <p>Une version préalable d'un modèle logique de rendement, comprenant des mesures du rendement, a été établie pour les PRH. Les partenaires sectoriels participent également à la définition d'un cadre de gestion et de responsabilité axé sur les résultats (CGRR), afin d'assurer le suivi du rendement et de présenter les résultats. Le rendement des IPS sera suivi et évalué selon le modèle logique, après la définition des mesures et le début du suivi.</p>								

Mesures et rapports	
Répercussions	<p>En cours² - Les répercussions sont en conformément aux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accroître la capacité des secteurs; 2. Comprendre et décrire les compétences; 3. Encourager les systèmes d'apprentissage à mieux réagir aux besoins du marché du travail; 4. Promouvoir le milieu de travail comme lieu d'apprentissage; et 5. Concevoir des mécanismes de transition vers le marché du travail. <p>En cours² - Les résultats sont les rapports d'études et d'enquêtes, les comités directeurs sectoriels, les profils des industries et des secteurs, les conseils sectoriels, les autres partenariats sectoriels, les forums intergouvernementaux, et les accords de développement des compétences, de soutien aux mécanismes de transition et d'établissement de normes nationales conclus par les partenariats sectoriels.</p>
Indicateurs	<p>En cours²</p> <p>Les indicateurs sont améliorés dans le cadre du processus de conception du CGRR relatif aux Initiatives de partenariats sectoriels (modèles logiques de rendement des PRH et des conseils sectoriels (p. ex., nombre de programmes de formation nationaux adoptés, nombre de conseils sectoriels, etc.)).</p>
Indicateurs comparables	<p>À déterminer³ - Le volet recherche de cette initiative vise à recueillir des données de base fiables destinées à des comparaisons longitudinales et à étudier la faisabilité d'utiliser des indicateurs comparables.</p>
Évaluation/ évaluations de tierces parties	<p>En cours² - Réunions périodiques avec les conseils sectoriels, Évaluation et élaboration des données, le Bureau de vérification interne, afin de mieux comprendre et communiquer les évaluations et les pratiques exemplaires.</p> <p>Les IPS prévoient une définition claire des répercussions, des mesures de rendement et des résultats dans le document suivant : Évaluation formative des Initiatives de partenariats sectoriels (1996), par EED.</p> <p>La prochaine évaluation est prévue en 2002.</p>
Partage de l'information et pratiques exemplaires	<p>En cours² - Selon le résultat des réunions périodiques susmentionnées, nous commencerons à diffuser des pratiques exemplaires et des évaluations à plus grande échelle.</p>
Publication de rapports	<p>Rapports au public (et au Parlement) par divers moyens, comme le Rapport ministériel sur le rendement, les documents du Budget principal des dépenses, Internet et d'autres documents d'information sur le programme, comme le rapport de mise à jour des activités des secteurs.</p> <p>Des renseignements détaillés sur tous les programmes de subventions sont disponibles à http://www18.hrdc-drhc.gc.ca/programs/SPI/descx.asp</p>

Participation des Canadiens	
Mécanismes en vue d'assurer la participation des citoyens à l'établissement des priorités sociales et à l'examen des répercussions	<p>Les IPS comptent actuellement sur la participation des Canadiens aux 27 comités sectoriels (juin 2001) et à d'autres partenariats sectoriels, ainsi qu'à son processus d'évaluation courant (enquêtes auprès des clients et rencontres avec des partenaires qui exécutent des programmes).</p> <p>DRHC (Direction générale de la politique stratégique) a parrainé une série de tables rondes nationales organisées par le Centre of Standards Living (CSLC), Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques et le Conference Board du Canada. Les comptes rendus de ces tables rondes sont disponibles en ligne.</p> <p>À ce jour, nous avons mis l'accent sur l'amélioration des programmes, et moins sur l'établissement des priorités sociales.</p>
Mécanismes d'information du public	<p>http://www.hrdc.gc.ca/hrp/</p> <p>Le Point (bulletin des PRH), publié trois fois par année. Prochaine parution en septembre 2001.</p> <p>Communications constantes et périodiques avec les conseils sectoriels et l'Alliance des conseils sectoriels (ACS).</p>
Engagements en matière de services	
Accessibilité des critères d'admissibilité au public	<p>Les critères d'admissibilité sont communiqués au public dans le site Web de DRHC et dans des trousseaux de communications disponibles à http://www.hrdc.gc.ca/hrp/ et à http://www18.hrdc-drhc.gc.ca/</p>
Existence et disponibilité des engagements en matière de services	<p>Aucun engagement particulier en matière de services à l'égard des programmes de PRH, sauf les engagements globaux de la Direction générale (Investissements dans les ressources humaines).</p> <p>Engagement ministériel en matière de service : premier chèque versé dans les 28 jours suivant le début d'un projet.</p>
Mesures et publication de rapports	<p>Comme les programmes de PRH ne comportent aucun engagement en matière de services, il n'y a donc aucune collecte de données sur leur rendement.</p>
Appels et plaintes	
Existence, disponibilité et communication des mécanismes	<p>Il n'y a actuellement aucun mécanisme ou projet de mise en œuvre de mécanismes d'appel. Les préoccupations sont exprimées directement aux partenaires sectoriels et par l'intermédiaire du secrétariat de l'ACS.</p>
Suivi et publication de rapports	<p>Sans objet¹</p>

Mobilité	
Existence de mesures	Il n'y a aucune entrave interne à la mobilité, car les conseils sectoriels et les autres partenaires doivent avoir une envergure nationale.

¹Sans objet : lorsque la section ne s'applique pas; il faut expliquer brièvement pourquoi elle ne s'applique pas.

²En cours : lorsqu'une démarche ou un mécanisme est en cours d'élaboration ou en voie d'être mis en oeuvre, avec une brève explication et l'horaire.

³À déterminer : lorsqu'une démarche ou un processus fait encore l'objet d'une étude ou est encore à l'étape initiale de planification; donner une brève description.